

**DECISION N° DEC-2024-051**

**OBJET : LOCATION D'UN CARROUSEL POUR LA FETE DES ILLUMINATIONS 2024**  
**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**  
**(ARTICLE L2122 – 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 4ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu le devis présenté par la société LOCA MANEGES, sise 63 Rue André Bollier, 69307 Lyon CEDEX 07, pour la location d'un carrousel du 13 au 15 décembre 2024

Considérant l'intérêt de cette proposition, pour l'animation des festivités des Illuminations 2024

**DECIDE**

**Article 1 :- D'ACCEPTER** le devis du 13 mai 2024 présenté par l'entreprise LOCA MANEGES sisee 63 Rue André Bollier, 69307 Lyon CEDEX 07 pour une prestation de location d'un carrousel 6.5m ; montage / démontage ; transport ; mise à disposition d'une animatrice de caisse du 13 au 15 décembre 2024

pour un montant de **7 297 € HT soit 8756.40 € TTC**

**Article 2 :- DE SIGNER** le devis et de prévoir les dépenses au budget.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné.

ETOILE SUR RHONE,  
Le 15 mai 2024  
Le Maire,

Françoise CHAZAL

